

République française  
.....  
Département de la  
Haute-Savoie  
.....  
Arrondissement de  
Thonon- Les- Bains  
.....  
**Commune de  
CERVENS**

**Convocation  
du 08/10/2024**

**Nombre de  
conseillers :**

En exercice : -- 13  
Quorum : ----- 07  
**Présents : ----- 08**  
  
Absents : ----- 05  
Pouvoirs : ----- 2  
Votants : ----- 10

**VOTE**

Pour : ----- 10  
Contre : ----- 0  
Abstentions : -- 0

Intercommunalité  
**Communauté  
d'agglomération**

**Délibération  
N°2024-39**

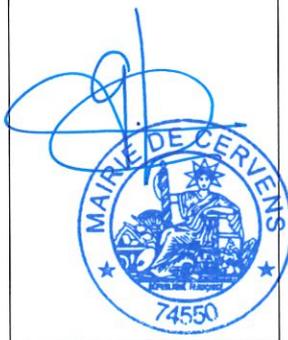
**Délibération Certifiée  
exécutoire,**

Télétransmise  
Le : 21/10/2024

Reçue en Préfecture  
Le : 21/10/2024

Publié sur le site de la  
commune  
Le : 21/10/2024

**Le Maire Gil THOMAS**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CERVENS

Envoyé en préfecture le 21/10/2024

Reçu en préfecture le 21/10/2024

Publié le 21/10/2024

ID : 074-217400530-20241015-D2024\_39-DE



**SEANCE ORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2024 à 19H30**

L'an deux mille vingt-quatre le quinze octobre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

**Etaients présents :** CALLENDRIER Michele / CHATEAU Baptiste / CHATEL Christophe / DECOMBARD Coralie/ FAVRAT Florent/ LEYDIER Serge/ THOMAS Gil/ VUARGNOZ Catherine.

**Absents excusés :** SANDRAL Linda, Thibault MASSON, NOEL Ruta

**Absents représentés :** Thierry PROFFIT a donné pouvoir à Catherine VUARGNOZ, Sophie KELLER a donné pouvoir à Michèle CALLENDRIER

**Secrétaire de séance :** VUARGNOZ Catherine

**OBJET : REVISION STATUTAIRE N°4 DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION DE THONON AGGLOMERATION**

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-17,

VU la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 portant approbation de la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,

VU la délibération N° CC2024.00295 du 24 septembre 2024 par laquelle le conseil communautaire a adopté à l'unanimité la révision n°4 des statuts de la communauté d'agglomération.

Mme/M. le Maire donne lecture de la délibération du Conseil Communautaire de Thonon agglomération n° CC2024.00295 du 24 septembre 2024 relative à l'évolution des statuts.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre en compte l'évolution des statuts joint en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL, entendu cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ⇒ ADOPTE la révision statutaire n°4 de la Communauté d'agglomération Thonon Agglomération telle qu'énoncée ci-dessus, et dont copie intégrale est annexée à la présente
- ⇒ AUTORISE le Maire à notifier la présente délibération au Président de la Communauté d'Agglomération de Thonon Agglomération et au Préfet,

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,  
**Gil THOMAS**



La secrétaire  
**Catherine VUARGNOZ**